

**Nombres de délégués -**  
 Afférents au Conseil : 49  
 - En exercice : 49  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 43  
 Votes exprimés : 43  
 POUR : 43  
 CONTRE : 0  
 Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
 4 octobre 2022  
Date d'affichage :  
 4 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAUT, absente excusée (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Sébastien HATON) – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN -  
Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Stéphane BARDOUX – Hubert NAULOT – Michel CODRAN -  
Absentes : Jacqueline DUPLESSY – Evelyne CALLEJA -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**AMENAGEMENT AUDIOVISUEL ET VISIOCONFERENCE  
 SALLE DE L'ISLE SUR SEREIN  
 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.**

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, explique que la salle de réunion de L'ISLE SUR SEREIN (Annexe du gymnase) est utilisée régulièrement pour des réunions (conseils communautaires, commissions, réunions thématiques, ...), des formations et d'autres activités. Afin de pouvoir organiser les réunions dans de bonnes conditions, il est envisagé de l'équiper de moyens audiovisuels et de visioconférence.

Les équipements nécessaires seraient les suivants :

- Pour la projection : vidéoprojecteur, écran, ordinateur,
- Pour la sonorisation : enceintes, ampli,
- Pour la visioconférence : caméra, équipement de conférence sans fil.

La fourniture et la mise en service de ces équipements et les travaux de raccordement électrique sont estimés à 38 248 € HT.

L'aménagement d'une salle en visioconférence peut être financé par l'Etat, au titre de la D.E.T.R., à hauteur de 40 %. Aussi, il propose au conseil communautaire de solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement pour cette opération, à savoir :

| DEPENSES   |                 | RECETTES                   |                 |
|--|-----------------|----------------------------|-----------------|
| Acquisition et installation de matériel (audiovisuel et visioconférence) | 30 358 €        | Subvention D.E.T.R. (40 %) | 15 299 €        |
| Raccordement électrique des équipements                                  | 7 890 €         | Autofinancement            | 22 949 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>38 248 €</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>38 248 €</b> |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement audiovisuel et de visioconférence de la salle de L'ISLE SUR SEREIN estimé à 38 248 € HT.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2022

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que défini ci-dessus.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. 2022, à hauteur de 40 % du projet, soit 15 299 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Nadine LEGENDRE



Le Président,  
Xavier COURTOIS

